

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

**BUREAU
A SAINT SYMPHORIEN**

**Séance du 19 octobre 2020
Délibération n°B01**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le lundi 19 octobre à 17h00, le Bureau du Comité syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SAINT SYMPHORIEN (33) sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 13 octobre 2020

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique, Mme VALIORGUE Magali, M. BOUFFIN Yann, M. MARTINEZ Manuel, Mme ARDOUIN Aimée, Mme DESMOULIN Karine, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, M. SORE Serge, M. SAINTORENS Denis.

Absents excusés (pouvoirs) : M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie.
Absent : Mme NADAU Marie-Françoise (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme BRUN Yveline

**VIE INSTITUTIONNELLE :
ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS**

Suite au renouvellement des membres du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, il est nécessaire de procéder à l'élection des Vice-présidents du Syndicat Mixte dans les conditions déterminées par les statuts du syndicat Mixte, modifiés par la délibération n° 75 du 08 septembre 2014.

- l'article n°12 dédié au Bureau, précise :

«Le comité syndical élit en son sein, un bureau ainsi composé :

Collège des Conseillers régionaux d'Aquitaine désignant 6 membres
Collège des Conseillers Généraux de la Gironde désignant 2 membres
Collège des Conseillers Généraux des Landes désignant 2 membres
Collège des Communes désignant 5 membres
Collège des EPCI désignant 2 membres
Collège des agglomérations portes : 1 membre.
Chaque collège désigne ses représentants à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Chaque représentant est titulaire d'une voix quel que soit son collège d'origine.

Le bureau élit en son sein 5 Vice-présidents au scrutin uninominal à trois tours à la majorité absolue aux deux premiers tours, et relative au troisième.

Les Vice-présidents sont issus du collège du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (1 représentant), du Conseil Départemental de la Gironde (1 représentant), Conseil Départemental I des Landes (1 représentant) et du territoire (2 représentants des Communes ou EPCI).

Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des compétences du Comité Syndical.»

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Ont été élus à l'unanimité :

- Monsieur Serge SORE au titre du Collège des Communes, 1^{er} Vice-Président, en charge des ressources humaines, urbanisme, paysage, inventaire du patrimoine.
- Monsieur Nicolas THIERRY au titre du Collège du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, 2^{ème} Vice-Président, en charge du patrimoine naturel.
- Madame Magali VALIORGUE au titre du Collège du Conseil Départemental des Landes, 3^{ème} Vice-Présidente, en charge de la Culture et Éducation à l'Environnement.
- Madame Sophie PIQUEMAL, au titre du Collège du Conseil Départemental de la Gironde, 4^{ème} Vice-Présidente; en charge du tourisme, de l'ESS et la marque Parc.
- Madame Karine DESMOULIN, au titre du Collège des Communes, 5^{ème} Vice-Présidente, en charge de la transition énergétique, forêt, RICE.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

**BUREAU
A SAINT SYMPHORIEN**

**Séance du 19 octobre 2020
Délibération n°B01**

Fait pour valoir ce que de droit,
A Belin-Béliet, le 20 octobre 2020

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

